



1^{er} juin 2011

**POINTS SAILLANTS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
RÉUNION DU CONSEIL DU FEM
24-26 MAI 2011**

1. Certaines des questions soulevées par les membres du Conseil sur les différents points de l'ordre du jour et les décisions en résultant ont donné lieu aux explications, précisions et interprétations suivantes, consignées par le Secrétariat. Le compte rendu conjoint des Présidents est un relevé des décisions prises. Les points ci-après le complètent.

Point 5 de l'ordre du jour

Relations avec les instances des Conventions

2. Un membre du Conseil demande au Secrétariat d'œuvrer au renforcement des synergies entre les instances des Conventions et, pour l'avenir, d'en faire un compte rendu dans ce document. D'autres Membres reconnaissent l'importance des synergies, notant en particulier les possibilités offertes par le Protocole de Montréal et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

3. Examinant la section consacrée à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, un Membre demande que le prochain rapport inclue des informations détaillées sur les négociations sur le mercure qui se dérouleront à la réunion de Carthage d'octobre 2011.

4. D'autres Membres soulignent la nécessité de continuer à faire connaître le FEM et son fonctionnement lors des réunions des acteurs des Conventions.

Point 6 de l'ordre du jour

Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP)

5. Un certain nombre de membres du Conseil réaffirment l'importance du STAP pour le FEM.

6. Les Membres saluent l'action du STAP dans les domaines de l'économie verte, des océans et de la résistance à l'impact du changement climatique, ainsi que les progrès qu'il a accomplis dans le cadre des travaux consacrés à Rio+20, particulièrement en ce qui concerne le rôle de la

science dans le financement d'activités visant à avoir des effets positifs sur l'environnement mondial.

7. Un Membre relève la nécessité de soumettre les océans à une évaluation dans le cadre du système onusien et exprime le souhait de voir promouvoir l'aménagement de l'espace maritime et les méthodes de pêche durables. Le président du STAP explique que le programme de travail du Groupe pour 2012 inclut des activités relatives à l'aménagement de l'espace maritime et à la certification des pêches.

8. Quelques Membres pensent que le FEM gagnerait à ce que le STAP fasse connaître son avis dès le début du processus d'examen des projets et contribue à la gestion des connaissances.

9. En réponse à la question d'un Membre sur le vide existant entre les sciences environnementales et sociales, le président du STAP fait savoir que le membre du Panel d'adaptation proposé serait un spécialiste des sciences sociales.

10. Plusieurs Membres demandent au STAP de continuer à participer à la mise au point de l'Initiative de la Grande muraille verte.

Point 7 de l'ordre du jour Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2011)

11. Le Conseil accueille favorablement le compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2011) et réaffirme l'importance de cette série d'évaluations pour le réseau du FEM.

12. Certains Membres demandent un complément d'informations sur les économies réalisées pendant les deux études de portefeuilles-pays (CPS), et recommandent de multiplier les activités conjointes et coordonnées avec les institutions nationales, éléments déterminants pour le renforcement des capacités des pays. Le chef d'équipe pour les examens de portefeuilles-pays (CPE) explique que ces économies ont été réalisées au Salvador et en Jamaïque en utilisant les mêmes consultants que ceux chargés des examens-pays pour le compte du PNUD, et en organisant des séances conjointes de consultation des acteurs concernés (entretiens et ateliers), ce qui a aussi permis de réduire la charge de travail des pays dans le cadre de cet exercice. Il rappelle que le Bureau étudie actuellement les moyens d'associer pleinement des évaluateurs nationaux à l'examen du portefeuille du Brésil prévu dans un proche avenir.

13. Un Membre déplore les retards signalés pendant la mise en œuvre des projets examinés. Sont mis en cause la rigidité des procédures de recrutement et de passation des marchés appliquées par les Entités d'exécution du FEM qui ne sont pas adaptées aux petits États insulaires en développement (PEID), qui n'ont que des compétences et des moyens limités en matière d'environnement. Le Directeur suggère que les Membres posent cette question aux Conseils des Entités concernées.

14. Un Membre demande des recommandations spécifiques/ciblées pour les groupes de pays comprenant des PEID. Le Directeur explique que le compte rendu des examens de portefeuilles-pays de l'année prochaine inclura de telles recommandations, quand tous les examens de portefeuilles-pays de la région auront été réalisés.

Point 8 de l'ordre du jour Rapport annuel de la performance du FEM (2010)

15. Plusieurs Membres regrettent les retards persistants dans la préparation et la présentation des rapports d'évaluation finale. Le Directeur informe le Conseil que la recommandation visant à renforcer la collaboration avec les bureaux indépendants de l'évaluation des Entités d'exécution du FEM pour combler le déficit d'information avec les partenaires de l'institution devrait réduire ces retards.

Point 9 de l'ordre du jour

Rapport de suivi annuel

16. Plusieurs Membres appuient la formule de la présentation des rapports en deux temps par le Secrétariat et se félicite de cette proposition. Un Membre fait observer que le législateur demande souvent, au coup par coup, des informations et qu'il serait utile, dans ce cas, d'accéder à la base de données du FEM. Le Secrétariat explique que le portail des pays sur le site web du FEM présente des informations sur les projets, et que l'accès du Conseil à l'ensemble de la base de données sera plus largement pris en compte dans la stratégie du FEM en matière de technologies de l'information.

17. Un autre Membre demande que les futurs rapports comportent un tableau comparatif des montants annuels des ressources programmées pour tous les cycles de refinancement (de FEM-2 à FEM-5). Le Secrétariat indique qu'il fera figurer un bilan de ce type dans son prochain rapport de suivi annuel.

18. Des remarques sont aussi faites sur le manque de précision de certains indicateurs dans la section du rapport consacrée à la gestion et l'efficacité. Le Secrétariat explique que ces indicateurs sont encore à l'essai, et accepte volontiers les commentaires ou suggestions spécifiques du Conseil sur la manière de les améliorer et de les actualiser. Le Secrétariat révisera et ajustera ces indicateurs sur la base de ces suggestions et de l'expérience acquise ces deux dernières années, pour présentation à la prochaine réunion du Conseil.

Point 10 de l'ordre du jour Programme de travail quadriennal et budget du Bureau de l'évaluation du FEM

19. De nombreux membres du Conseil souscrivent aux grandes orientations et au programme de travail proposés pour le Bureau de l'évaluation pendant FEM-5.

20. Plusieurs Membres doutent de la nécessité de « préinscrire » au budget une dotation pour les trois premières années, et d'établir un budget pluriannuel pour les évaluations. Le directeur du Bureau explique que les évaluations se déroulent sur plusieurs exercices budgétaires. Les budgets annuels ne tenant pas compte du caractère pluriannuel du travail d'évaluation, un guichet approprié de financement doit être ouvert pour s'assurer que ce travail, qui se poursuivra sur l'exercice suivant, peut effectivement démarrer. Les 2 millions de dollars inscrits au budget de l'exercice 12 pour les évaluations financeront le travail qui commencera pendant cet exercice pour finir avant la fin de cette période, soit au cours de l'exercice 13.

21. Le Directeur explique que, traditionnellement, le budget du Bureau atteint son niveau le plus élevé lors de la deuxième année des cycles de refinancement de quatre ans, sous l'effet de la réalisation du bilan global du FEM. Le budget de l'exercice 11 représente en fait le point le plus bas du cycle budgétaire, donc une augmentation est nécessaire en vue du cinquième Bilan global prévu pour l'exercice 13. Le budget devrait diminuer par la suite. Selon le Directeur, si on compare le montant total des financements approuvés pendant FEM-4 aux prévisions pour FEM-

5, on constate que l'augmentation proposée est légèrement supérieure à une augmentation annuelle de 3 % due à l'inflation et au maintien du pouvoir d'achat.

22. Plusieurs Membres font état des récents gains d'efficacité du Bureau, et lui demandent de continuer à étudier les moyens de réaliser des économies. Le Directeur promet de faire preuve de diligence à cet égard et de rendre compte au Conseil dans un an.

Point 11 de l'ordre du jour Plan d'activité pour les exercices 12-14 et budget de fonctionnement de l'exercice 12

23. De nombreux membres du Conseil rappellent qu'il ne faut pas que le budget de fonctionnement dépasse le seuil des 120 millions de dollars alloués pour les exercices de 12-15 (FEM-5), tout dépassement amenant à rogner sur les financements des projets. La Directrice générale (DG) reconnaît qu'il existe un risque de dépassement. Elle propose que les quatre organes constitutifs du FEM préparent ensemble un budget de fonctionnement pour l'exercice 13 montrant comment ils envisagent collectivement de respecter l'enveloppe de 120 millions de dollars prévue pour ce budget jusqu'à la fin de FEM-5.

24. Beaucoup de Membres déplorent la forte augmentation demandée par l'Administrateur pour le nouveau « coût d'évaluation des intermédiaires financiers », à un moment où les pays et d'autres institutions multilatérales appliquent des coupes budgétaires. Plusieurs Membres approuvent néanmoins le principe du recouvrement intégral des coûts.

25. Nombreux sont ceux qui demandent comment l'allocation pour frais de 10 % a été calculée, notant que les coûts liés à cette nouvelle commission n'apparaissent pas clairement. À titre d'exemple, pourquoi le FEM doit-il financer les coûts encourus par le Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale ? Plusieurs Membres posent la question de savoir si tous les Fonds d'intermédiation financière sont traités sur un pied d'égalité.

26. Certains Membres demandent si le FEM n'a pas d'autre option que d'accepter l'augmentation, ou s'il est possible d'obtenir un taux moins élevé. Ils voudraient par ailleurs connaître les services que perdrait le FEM s'il choisissait, par exemple, de payer moins. Plusieurs Membres demandent ce que le FEM peut faire pour empêcher la Banque d'augmenter ces frais à l'avenir.

27. L'Administrateur explique que la Banque mondiale a facturé au FEM les heures passées au service de l'institution, notamment les frais généraux. La nouvelle allocation pour frais couvre des postes inscrits auparavant au budget administratif de la Banque, que celle-ci ne peut plus subventionner du fait des contraintes budgétaires auxquelles elle fait face. L'Administrateur assure le Conseil que la Banque reste moins chère que les banques commerciales et n'est pas rémunérée pour l'administration des fonds fiduciaire. Il souligne également que la Banque traite tous les Fonds d'intermédiation financière de la même manière.

28. Quelques Membres demandent pourquoi le budget de l'initiative spéciale d'examen des systèmes du FEM adoptée en 2009 a été dépassé de 100 000 dollars, et s'il y aura d'autres augmentations à l'avenir. L'Administrateur explique que les 100 000 dollars ont déjà été dépensés, et qu'il n'y aurait pas de coûts additionnels. L'Administrateur et la DG ajoutent qu'une proposition d'investissement dans une mise à niveau des systèmes informatiques du FEM serait faite sur la base des conclusions de cet examen.

29. En ce qui concerne la décision du Conseil d'établir un guichet de décaissement pluriannuel pour le financement des évaluations s'étendant sur plusieurs années, le Bureau de l'évaluation indique qu'il rendra compte de l'utilisation de ces ressources. Si de nouvelles évaluations requièrent des fonds additionnels, le Bureau inscrira ces coûts à ses plans d'activité et budgets de fonctionnement annuels.

30. Sur la question de la stratégie, un Membre pose la question de savoir si le FEM n'est pas trop ambitieux au ce qui concerne le transfert des technologies dans le cadre de la CCNUCC. Dans sa réponse, la Directrice générale fait remarquer que le texte de la stratégie inclut simplement les activités que le Conseil du FEM et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la CCNUCC avaient déjà demandé à l'institution d'exécuter.

31. Deux Membres s'interrogent sur le niveau des ressources inscrites au budget pour financer les activités du FEM dans le cadre du Sommet Rio+20. Pour d'autres Membres, s'il importe de faire connaître les réalisations de l'institution, celle-ci doit privilégier des recommandations tournées vers l'avenir plutôt que de revenir sur le passé. La DG affirme qu'une bonne connaissance de ce qui s'est advenu est essentielle pour faire des recommandations utiles pour l'avenir. À son sens, l'examen et l'évolution des rapports et des activités habilitantes des instances des Conventions, ainsi qu'une étude rétrospective de vingt projets marquants du FEM, sont les composantes les plus importantes de l'initiative spéciale. Elle reconnaît cependant qu'au regard de l'expérience du FEM, le document final devrait recommander des activités concrètes de promotion d'une économie verte. Le Conseil décide d'allouer 260 000 dollars au financement de ces composantes, et le Secrétariat indique qu'il mènera une action aussi prospective que possible.

32. Un autre Membre se réjouit de l'accent mis dans le document sur les synergies entre les domaines d'intervention.

Point 12 de l'ordre du jour Rapport du Comité de sélection et d'évaluation

33. Le président du Comité de sélection et d'évaluation fait état de l'évaluation positive de la directrice générale du FEM et du directeur du Bureau de l'évaluation par le Comité, et un expert du département des ressources humaines de la Banque mondiale explique les étapes du processus de sélection du nouveau directeur général du FEM qui démarrera en novembre 2011.

Point 13 de l'ordre du jour Programme de travail

34. Les Membres se réjouissent tout particulièrement de ce que les projets/programmes présentés dans ce programme de travail recoupent plusieurs domaines d'intervention et plusieurs fonds fiduciaires. De nombreux Membres soutiennent résolument le Programme en faveur du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, et se félicitent du ferme appui politique dont jouit cette initiative au plus haut niveau. Ils saluent son caractère novateur, et surtout sa capacité à exploiter les ressources de plusieurs fonds fiduciaires. Les Membres insistent sur la nécessité de s'inspirer de l'expérience de TerrAfrica, et sur l'importance cruciale d'une adhésion active des pays à la mise en œuvre des projets au titre de ce programme.

35. Compte tenu de la complexité du programme, le Conseil demande à la Banque mondiale et au Secrétariat du FEM de lui présenter, dès la réunion du printemps 2012, un document d'information annuel sur l'état d'avancement du programme, qui présentera des éléments plus

détaillés en privilégiant des aspects tels que la structure de gouvernance, le dispositif institutionnel de coopération régionale, la gestion des connaissances, et les questions mises en évidence par le STAP.

36. De nombreux Membres saluent également le caractère novateur du projet pilote de transfert des technologies, ainsi que sa capacité à utiliser les ressources de plusieurs fonds fiduciaires. D'autres membres s'inquiètent toutefois de la position prise par le FEM sur la question du transfert de technologies, compte tenu du fait que les parties à la CCNUCC n'ont pas encore vraiment eu la possibilité de donner des directives sur les modalités de fonctionnement de ce mécanisme.

37. Un Membre estime que la note d'accompagnement du programme de travail ne devrait pas mentionner les normes de compensation volontaire des émissions de carbone (*Voluntary Carbon Standards*) dans un projet pour ne pas compromettre les négociations en cours sur ce sujet au sein de la Conférence des parties à la CCNUCC ; un autre Membre, lui, est d'avis que la référence à cette norme serait plutôt bénéfique pour les négociations, servant de « banc d'essai ».

38. Certains Membres regrettent l'absence de projets dans les domaines d'intervention « eaux internationales » et « substances chimiques ». La DG explique qu'elle a choisi de financer des projets portant sur la diversité biologique, les changements climatiques et la dégradation des sols pour donner la priorité à la programmation des ressources allouées dans le cadre du STAR. Les financements doivent prendre en considération le fait que les ressources du FEM peuvent être limitées et il faut aussi tenir compte des années restant à courir avant la fin de FEM-5.

39. Un Membre fait un commentaire sur l'absence de fiches d'identité de projets (FIP) dans le programme de l'initiative de la Grande muraille verte. La DG explique que le descriptif de plateforme-cadre (DPC) donne des orientations sur le programme que le Conseil doit approuver, et les FIP seront élaborées en tenant compte de ces orientations. Dans le nouveau cycle de projet, l'approbation des idées de projets est déléguée aux Entités d'exécution du FEM dont les Conseils approuvent les projets. À cet égard, la Banque mondiale précise que les projets rattachés à ce programme seront mis au point dans les dix-huit mois à venir suivant la procédure d'approbation interne, et la version finale des descriptifs de projet sera préparée pour présentation au Secrétariat du FEM et approbation par la DG avant le démarrage des opérations. Toutes les notes de synthèse sont rendues publiques, et la Banque mondiale présentera au Conseil, dans un an, un rapport sur l'état d'avancement de tous les projets rattachés au programme.

40. Un Membre fait remarquer qu'environ 10 % du montant total des ressources ont été programmés jusqu'à présent. Il rappelle aux parties d'unir leurs efforts pour accélérer le processus de mise en œuvre et prie celles qui n'ont pas encore déposé leurs instruments d'engagement et/ou contributions de le faire sans délai.

41. Faisant écho aux propos d'autres Membres sur l'importance capitale de l'appropriation des projets par les pays, notamment en associant les populations locales aux mécanismes de décision, un Membre réaffirme le rôle déterminant des processus de constitution de portefeuilles nationaux pour la qualité des projets.

42. En réponse à une question, la DG souligne que des initiatives comme celle de la Grande muraille verte, ne se traduira dans les faits que si elle répond à une demande provenant des plus

hautes instances politiques. Selon le Secrétariat, seuls les États insulaires du Pacifique ont manifesté un tel intérêt jusqu'à présent.

43. Un certain nombre de Membres déclarent qu'ils feront d'autres observations par écrit sur le programme de travail.

Point 14 de l'ordre du jour Stratégie d'image du FEM

44. Le Conseil se déclare satisfait de la clarté de la stratégie d'image proposée qui englobe tous les aspects pertinents.

45. Plusieurs Membres font remarquer que l'utilisation potentielle de l'allocation des ressources pour sanctionner des Entités d'exécution qui ne se conforment pas à la stratégie va compromettre l'appropriation des projets par les pays. La DG explique qu'aucune allocation nationale ne serait affectée. S'il se pose un problème d'application de la politique de communication et d'image par une Entité d'exécution donnée, les faits seront rapportés au Conseil qui pourra alors décider de limiter l'accès de l'organisation concernée aux ressources du FEM. Un Membre suggère d'associer les points focaux des opérations du FEM à l'application de la stratégie proposée. Un autre Membre insiste sur la responsabilité des membres du Conseil dans la mise en œuvre de cette stratégie dans leurs pays et groupes de pays.

46. Le réseau des ONG soutient la proposition de stratégie d'image du FEM et indique qu'il œuvrera avec ses membres pour l'application des modalités prévues. Il s'interroge sur l'applicabilité des dispositions du paragraphe 37 compte tenu du grand nombre d'organisations de la société civile impliquées dans des projets du Programme de microfinancements. Il souhaite pouvoir travailler avec le Secrétariat pour trouver un moyen pour la société civile d'appliquer ces dispositions sans surcharger le Secrétariat de travail.

Point 15 de l'ordre du jour Élargissement du réseau du FEM en application du paragraphe 28 de l'Instrument

47. Le Conseil reconnaît que l'élargissement du réseau du FEM en application du paragraphe 28 est un moment historique pour l'institution et l'aide internationale au développement. Un Membre déclare que le projet pilote suscite beaucoup d'espoir pour les petits pays vulnérables.

48. Plusieurs Membres se plaignent de la trop grande complexité du processus, et demandent si certaines conditions ne sont pas trop rigoureuses, le risque étant grand qu'aucune institution nationale ne puisse les satisfaire. Les Membres soulignent la nécessité d'une application souple des critères, deux d'entre eux suggérant que ces critères soient révisés si aucune institution nationale ne parvient jusqu'à l'accréditation.

49. Tous les Membres reconnaissent l'importance du renforcement de l'appropriation des projets par les pays et la nécessité d'accorder la priorité aux institutions nationales. De nombreux Membres considèrent qu'un plus grand nombre d'institutions nationales devraient être accréditées à titre prioritaire.

50. Les différents éléments de la proposition, notamment les critères spécifiques, l'évaluation et d'autres aspects, sont examinés. Le Secrétariat indique qu'il accordera une attention

particulière aux critères n°3 (Envergure des opérations menées) et n°4 (Capacité à mobiliser des cofinancements) de l'évaluation de la valeur ajoutée, tout en expliquant que pour être recommandé, chaque candidat devra obtenir une note suffisante sur chaque critère.

51. Plusieurs Membres demandent des éclaircissements sur les modalités d'évaluation de la capacité de cofinancement. Le Secrétariat répond que cette évaluation serait basée sur les performances antérieures du candidat.

52. La DG souligne que le Secrétariat appliquerait les critères d'une manière pragmatique et souple, car une démarche trop mécanique serait vouée à l'échec. Le Secrétariat évaluera la valeur ajoutée de chaque candidat dans la transparence et transmettra ses recommandations au Conseil. À titre d'exemple, si un candidat ne reçoit pas la note minimale de 3 sur 6 pour chacun des critères d'évaluation de la valeur ajoutée, le Secrétariat pourra toujours le recommander au Conseil s'il a des raisons de croire que le candidat en question mérite néanmoins d'être accrédité. Dans ses recommandations, le Secrétariat motivera chaque avis et interprétation par des informations claires pour faciliter la décision du Conseil.

53. Le Conseil réaffirme la nécessité d'indiquer au tout début du processus que le candidat supportera tous les coûts associés à la procédure d'accréditation, et de préciser qu'une candidature répondant aux critères de valeur ajoutée doit encore satisfaire pleinement aux normes du FEM, notamment au plan fiduciaire, pour décourager les candidats qui ne sont pas d'emblée certains d'être aptes à mener la procédure d'accréditation à son terme.

54. Quelques membres du Conseil s'interrogent sur la nécessité de plafonner le montant des financements que chaque Entité de projet du FEM pourrait demander à l'avenir. Le Secrétariat précise que cette mesure vise à éviter que ces entités ne deviennent trop dépendantes des ressources du FEM.

55. Les avis divergent sur la question des organismes d'aide bilatérale. Un groupe de Membres soutient que la présence d'un organisme de ce type lors de la phase pilote offrirait aux pays une plus large gamme de choix, ce qui profiterait surtout aux pays les moins avancés. Qui plus est, ces organismes sont plus efficaces et pourraient aider les pays ne disposant pas d'une organisation nationale accréditée.

56. Un autre groupe déclare pour sa part ne pas être favorable à la présence d'organismes d'aide bilatérale pendant la phase pilote. Plusieurs Membres constatent avec inquiétude que les financements via de tels organismes iraient à l'encontre du caractère multilatéral du FEM.

57. Deux Membres s'interrogent sur la valeur ajoutée de nouveaux organismes des Nations Unies.

58. Quelques Membres relèvent l'importance du suivi et de l'évaluation tout au long de la phase pilote, un Membre soulignant la nécessité d'évaluer cette phase à temps pour contribuer à la négociation de la sixième reconstitution de la Caisse du FEM.

59. Le projet de politique sur les normes de sauvegarde environnementale et sociale suscite de nombreux points de vue. Quelques Membres demandent si cette politique ne place pas la barre trop haut pour les organismes nationaux. Un Membre pose la question de savoir pourquoi les normes de sauvegarde ne reprennent pas la Déclaration des Nations Unies sur les droits des

peuples autochtones, et un autre Membre pense que le document sur les normes de sauvegarde environnementale et sociale doit faire référence à un mécanisme d'examen des plaintes.

60. Le Conseil loue la politique d'internalisation de l'égalité des sexes. La DG rappelle que, comme la politique du FEM sur la participation du public, cette politique vise plutôt à mener des actions aux effets positifs qu'à éviter de nuire. Le projet de politique sur les peuples autochtones, qui doit être présenté à la réunion du printemps 2012, vise aussi à promouvoir les actions positives.

61. Un Membre s'interroge sur la valeur de la « formule des points focaux » pour la parité des sexes et invite le FEM à suivre les questions sur ce thème en appliquant l'approche adoptée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Dans sa réponse, le Secrétariat précise que, pour l'examen et le suivi des projets du point de vue de la parité des sexes, l'approche retenue tiendrait compte des directives du CAD de l'OCDE.

62. Deux membres du Conseil et les organisations de la société civile se déclarent en faveur d'un mécanisme permettant mieux au FEM de tenir les Entités de projet comptables de l'application des politiques de l'institution – notamment des principes de sauvegarde - aux projets. Un autre Membre estime que le FEM devrait créer un mécanisme d'audit. Le Secrétariat fait remarquer que le travail de suivi du portefeuille et les activités du Bureau de l'évaluation permettent d'exercer un certain niveau de contrôle sur ces questions, et que le coordonnateur du Secrétariat du FEM pour le règlement des conflits pourrait aussi y participer. En outre, comme il l'a expliqué au moment d'introduire ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat travaillera avec l'Administrateur pour étudier la question de l'obligation de responsabilité, notamment la création d'un rôle d'audit, dans le cadre d'un document contenant des idées pour améliorer le cadre d'éthique de responsabilité, qui sera présenté à la réunion de novembre 2011.

Point 16 de l'ordre du jour Grandes questions en rapport avec le Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya

63. Le Conseil remercie le Gouvernement japonais pour la générosité dont il a fait montre en créant ce Fonds dans lequel il a déjà déposé 1 milliard de yens.

64. La France annonce une contribution d'un million d'euros.

65. La Norvège fait part de son intention d'abonder le Fonds, et la Suisse déclare qu'elle envisage aussi sérieusement d'y participer.

66. Un membre du Conseil demande qu'un rapport soit présenté sur ce Fonds aux prochaines réunions et souligne la nécessité de le rendre opérationnel à la date prévue dans le document.

Point 17 de l'ordre du jour Critères d'établissement de fonds fiduciaires au FEM

67. Les membres du Conseil réaffirment la nécessité d'adopter des critères d'établissement de fonds fiduciaires au FEM, et rappellent les inconvénients d'une telle décision. Un certain nombre de Membres disent craindre une prolifération des fonds, tout en relevant la nécessité d'être pragmatique.

68. Certains Membres font observer qu'il importe que le FEM ait plus de souplesse pour être à même de donner suite aux nouvelles priorités des instances des Conventions, conformément à son rôle de mécanisme financier de ces instruments, et pour des besoins d'équité face aux autres organisations d'aide multilatérale. Ils estiment également utile de permettre au FEM de continuer à contrôler et administrer certains des fonds fiduciaires qui seront créés dans l'avenir. Beaucoup de Membres insistent sur la nécessité de définir une clause d'extinction claire pour ces fonds.

69. D'autres Membres ne sont pas convaincus que la fréquence des directives données par les Conférences des parties après le démarrage d'un cycle de refinancement empêche de les traiter au cas par cas. Certains craignent que l'adoption des critères envisagés soit perçue par les Conférences des Parties comme une invitation à demander l'ouverture de nouveaux guichets de financement au FEM. Il serait alors à craindre que le Conseil ait à faire face à de multiples demandes d'ouverture de petits mécanismes de financement de ce type et que ces derniers soient abondés au détriment de la Caisse. Certains Membres demandent de pousser davantage la réflexion sur l'élargissement de la Caisse du FEM pour lui permettre d'absorber les financements d'activités résultant de nouvelles directives formulées par les Conférences des Parties.

70. Les critères énoncés dans le document sont accueillis favorablement. Deux ou trois Membres font observer que, selon ces critères, les pays en arriérés de paiement de leurs contributions ne seraient pas autorisés à contribuer à ces nouveaux fonds. De nombreux Membres proposent d'adopter deux autres critères, à savoir un nombre minimum de bailleurs de fonds et un plancher pour les contributions. Pour la DG, en revanche, si un grand nombre de bailleurs sont disposés à fournir des financements additionnels substantiels au FEM, il serait logique de renégocier l'accord de reconstitution des ressources de la Caisse pour des besoins de programmation. Inversement, la nécessité d'un fonds fiduciaire existe si le volume de financement et/ou le nombre de bailleurs potentiels est faible. La DG précise que 125 fonds fiduciaires ont été créés dans le domaine des changements climatiques sans implication du FEM.

71. Un Membre suggère que la prochaine version du document fasse le point sur les relations entre le FEM et les Conférences des parties et précise notamment que ces instances ne peuvent donner de directives sur les modalités opérationnelles. En effet, conformément aux dispositions applicables, elles interviennent seulement sur les politiques, la programmation et les conditions d'admissibilité.

72. Un autre Membre propose que dans la prochaine version du document, l'ouverture de nouveaux guichets soit autorisée pour donner suite aux directives émanant des Conférences des parties et aux décisions des Comités intergouvernementaux de négociation. Elle recommande également au Secrétariat du FEM de s'inspirer de la récente expérience de réorganisation du Fonds du CGIAR.

Point 18 de l'ordre du jour Stratégie de mobilisation du secteur privé

73. Un certain nombre de Membres saluent les efforts régulièrement déployés pour mobiliser le secteur privé et relèvent de nombreux points positifs dans ce document. Le Conseil demande au Secrétariat du FEM de continuer à consulter le secteur privé pour recenser les obstacles et les attentes.

74. Certains Membres demandent au Secrétariat plus de détails sur la plateforme d'instruments autres que les aides financières directes, ainsi que sur les modalités de mise en concurrence et de création de pépinières de PME.

75. Un Membre demande au Secrétariat du FEM de préciser les avantages comparatifs et les complémentarités d'un investissement dans un fonds de participation et de la promotion de l'innovation au sein des PME pour éviter le chevauchement des activités avec celles d'autres organismes.

76. Le Conseil demande au Secrétariat des précisions sur le concept d'une plateforme de transfert de technologies et sur le potentiel de partenariat avec le secteur privé dans ce domaine. Le FEM pourrait tirer parti de la création d'un fonds de coopération Sud-Sud et d'une collaboration éventuelle avec des institutions et organismes nationaux efficaces.

77. Plusieurs Membres se disent favorables au concept d'une ou de plusieurs plateformes d'accès à l'énergie, mais demandent un complément d'informations, notamment sur les différences entre les projets rattachés à cette plateforme et les projets traditionnels du FEM.

78. Un Membre demande des précisions sur les procédures administratives des plateformes et un autre encourage le Secrétariat du FEM et les Entités partenaires à faire montre de plus de flexibilité et de diligence dans les procédures, pour répondre aux besoins du secteur privé.

79. Suite aux remarques du Conseil, le Secrétariat indique qu'il travaillera diligemment avec les banques multilatérales de développement, les Entités d'exécution et d'autres partenaires potentiels pour réviser la stratégie, en leur fournissant notamment une description détaillée et concrète des projets de plateformes.

80. Le Secrétariat demande au Conseil de lui transmettre ses observations par écrit, particulièrement sur la nature des activités à soutenir dans le cadre de la stratégie révisée de mobilisation du secteur privé pendant FEM-5. Le Secrétariat soumettra la version finale de la stratégie à l'approbation du Conseil à la réunion de novembre 2011, suffisamment tôt pour permettre sa mise en œuvre pendant FEM-5.

Point 19 de l'ordre du jour Renforcement des relations avec les instances des Conventions dans le réseau du FEM

81. Bien que comprenant l'importance du renforcement de la capacité du FEM à réagir aux directives reçues au titre des Conventions, un Membre rappelle qu'il est important de ne pas perdre de vue l'incidence budgétaire des activités menées à cette fin.

82. Répondant à une question, le Secrétariat explique que, dans le cadre de son Programme révisé d'aide aux pays, le FEM associe plus étroitement les points focaux nationaux pour les Conventions à ses activités au moyen des dialogues nationaux, des ateliers de coordination élargie et du processus de constitution de portefeuilles nationaux.

Point 20 de l'ordre du jour Questions diverses

83. La DG indique qu'elle préparera avec l'Administrateur un document présentant la situation financière du FEM, qui recensera notamment les pays ayant déposé leurs instruments

d'engagement et payé leurs contributions et qui sera présenté à la réunion du Conseil de novembre 2011. Elle précise également qu'elle consultera les bailleurs de fonds et qu'elle informera oralement le Conseil des différents points de vue sur la situation financière du moment.

84. Elle fait savoir qu'elle présentera un document sur les règles de constitution des groupes de pays du FEM à la réunion du Conseil de novembre 2011, et inscrira ce point à l'ordre du jour de la séance à huis clos.

85. Elle présentera également un examen des dépenses administratives des Entités d'exécution du FEM, qui sera réalisé par un consultant indépendant.

86. Un membre du Conseil propose de réviser les règles et procédures régissant les décisions par courrier au FEM. Chacun s'accorde à reconnaître que ces règles sont inadéquates.

87. La DG porte à l'attention du Conseil deux documents d'information, GEF/C.40/Inf.10, *Agency Progress on Meeting the GEF Fiduciary Standards* et GEF/C.40/Inf.03, *GEF Knowledge Management Initiative: Strategic Framework and Work-Plan for GEF-5*. Elle demande aux membres du Conseil d'examiner ces documents et de transmettre leurs observations au Secrétariat d'ici au 31 août 2011.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

88. Les présidents déclarent la réunion close le 26 mai 2011.